

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 27 Octobre 2016, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 Octobre 2016 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER – Maire**

**M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD -
Mme BUREAU - M. DUVAL -
Adjoints au Maire**

**M. REMBLIER - Mme DORISON – M. TASSEZ – Mme BOUVARD –
Mme MARTIN – M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – M. AUTISSIER – M. THOR -
Mme LEDIEU – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX – Mme DAUGU – Mme
CHARON-COLIN – M. MELLOTT -
Conseillers municipaux**

Représentés **Mme DOGET (procuration à M. GRESSET)
M. DEROTTELEUR (procuration à Mme BOUVARD)
Mme VEILLAT (procuration à Mme DORISON)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme JUBLOT**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame KEMPF** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-

P.V. Séance du 27 Octobre 2016

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire souhaite apporter les informations qui lui ont été données sur la situation de la société Mécachrome. Elle explique que les agrandissements ont été réalisés au fur et à mesure et que des machines ont été remplacées sans répondre forcément aux règles de production actuelle. En effet, la production s'effectue principalement aujourd'hui en ligne alors que la fabrication des pièces chez Mécachrome démarre à un endroit et subit les transformations sur plusieurs postes de travail situés dans différents endroits de l'usine, ce qui engendre des pertes de temps en allongeant le cycle de production et donc des problèmes de trésorerie. De plus, la fabrication des pièces non rentables effectuée à Aubigny sera transférée au Portugal comme prévu. Il s'est produit le même scénario à Amboise il y a quelques années avec le Maroc, la démarche a été effectuée en vue de conforter l'unité d'Amboise. La Direction de Mécachrome chercherait à conforter le site d'Aubigny pour en faire un site d'excellence en technicité mécanique.

Madame le Maire ajoute qu'actuellement Mécachrome recherche à embaucher cinquante personnes. Elle précise que les titres ravageurs lus dans la presse, et notamment dans le Journal de Gien, ne favorisent certainement pas le recrutement et pourtant il existe actuellement un surcroît de travail nécessitant d'embaucher. L'aéronautique sera un secteur en croissance dans les prochaines années, ce qui devrait profiter à Mécachrome Aubigny. Le chiffre annoncé dans la presse est catastrophique et anxiogène.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il détient les mêmes sources d'informations. Il ajoute que depuis plusieurs années, il existe une inadéquation entre le nombre de demandes d'emplois et le nombre de sujets à mettre en face. Pour exemple, la société MBDA recherche deux cents personnes pour les deux années à venir. Nexter recrute, Avord également. Le problème dans notre département est celui de la démographie, et on n'a pas à mettre en face aujourd'hui suffisamment de personnes, et principalement des jeunes. Il faut y travailler pour recréer des filières.

Madame RENIER ajoute qu'elle n'a eu de cesse, depuis son élection en qualité de conseillère régionale, de soutenir la formation pour l'industrie. Toutefois, la Région n'est pas seule en cause, le fait que les parents et l'Education nationale n'orientent pas les enfants vers des métiers qui embauchent représente un problème.

Elle conclut en soulignant que le rôle des élus n'est pas de se résigner mais de donner une image positive du territoire.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il convient de faire de l'apprentissage une voie royale contrairement à ce qui est le cas actuellement.

Madame RENIER précise qu'Aubigny se situe à deux heures de Paris où les loyers deviennent inabordables. Or, le télétravail, la numérisation, la digitalisation ne sont qu'au balbutiement de leur existence : Aubigny a une carte à jouer mais il ne faut pas se résigner, il faut se battre.

Monsieur AUTISSIER donne l'exemple du bassin de Vierzon sur lequel il faudrait contraindre les flux car on y enregistre un pourcentage de RSA nettement au-dessus de toutes les moyennes. Malheureusement, il est difficile de faire traverser la Sologne pour venir travailler. Il ajoute qu'il conviendrait peut-être d'envisager une ligne de car directe Aubigny-Vierzon pour contrer l'argument de l'absence de transports.

Madame RENIER indique qu'Aubigny accueillera bien volontiers la main d'œuvre de Vierzon qui pourra d'ailleurs s'installer sur la commune.

Madame DAUGU ajoute qu'il existe un potentiel de personnes sur le secteur qui ne détiennent peut-être pas actuellement les compétences requises, mais qui doivent pouvoir être formées plus ou moins rapidement, à effectuer certains travaux.

Madame le Maire indique que la pénurie est enregistrée partout, qu'il s'agit aussi d'un problème d'attractivité du territoire, tant au niveau de la Région, du Cher et de notre bassin. Il faut absolument véhiculer des images positives, notamment auprès des jeunes.

Madame DAUGU précise qu'il s'agit d'envoyer des images positives du travail en usine car l'image est restée celle d'il y a un siècle du travail en usine noir, bruyant, sale, etc. alors que cela a beaucoup changé.

Monsieur AUTISSIER préconise que les tous les élèves de 4° et de 3° visitent au moins une fois une grande usine dans leur parcours scolaire.

Madame RENIER répond qu'elle aura l'occasion d'en reparler car la Vitrine des Métiers souhaite développer un projet répondant à ces attentes.

Elle ajoute qu'une convention pourrait être signée entre Mécachrome et le Collège, comme le fait Wilo Intec, pour expliquer tous les métiers qui existent dans l'industrie.

-

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 40, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme DOGET (procuration à M. GRESSET)
M. DEROTTEUR (procuration à Mme BOUVARD)
Mme VEILLAT (procuration à Mme DORISON)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

et transmet les excuses de **Mme JUBLOT**

-

Madame KEMPF est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Septembre 2016**, sans observation.

> Communauté de Communes Sauldre et Sologne : modification des statuts pour mise en conformité avec la loi NOTRe

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise en conformité des statuts de la CDC avec la loi NOTRe en reclassant les compétences en fonction des prescriptions du texte et en intégrant les nouvelles compétences obligatoires transférées par la loi. L'intérêt communautaire ne doit plus figurer dans les statuts.

La Communauté de Communes a validé ces nouveaux statuts rédigés avec l'appui de la Préfecture.

Les compétences obligatoires sont :

- l'aménagement de l'espace,
- le développement économique. Madame Renier indique que le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2017 présente des problèmes avec le transfert de compétence dans un premier temps puis ensuite le transfert en pleine propriété. La CDC a souhaité diligenter les services d'un cabinet juridique pour l'aider dans l'évaluation et les étapes juridiques
- le tourisme
- le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage

Les compétences optionnelles sont :

- création de services à la population à vocation communautaire
- promotion et mise en œuvre des communes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées
- élaboration du schéma directeur du logement social
- création et gestion d'un Relais d'assistante maternelle (déjà existant)

Les compétences facultatives sont :

- les études de faisabilité d'espaces de santé (déjà existant). Deux études ont déjà été réalisées pour la Chapelle d'Angillon et Argent/Sauldre
- la mise en œuvre du SPANC (déjà existant)

Monsieur AUTISSIER s'interroge sur le fait que la reconstruction de la maison de santé de La Chapelle n'entre pas dans le domaine communautaire.

Monsieur GRESSET répond que seule l'étude entre dans le champ de compétence de la CDC.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il existe une compétence intitulée « création des services à la population à vocation communautaire ». La plupart des cabinets construits aujourd'hui le sont dans le cadre des intercommunalités. Sur la construction de cabinets, la Communauté peut être appelée, comme la Région ou le Conseil départemental, à subventionner l'opération.

Madame RENIER rappelle que ce choix n'a pas été retenu par la Communauté de Communes et que les statuts ont été modifiés dans ce sens. Elle indique qu'une maison de santé aurait peut-être pu être prise en charge par la Communauté de Communes mais la construction de deux maisons de santé devient un projet trop lourd à porter pour la CDC, sauf à se doter de moyens supplémentaires.

> Convention tripartite entre le Conseil départemental, la Commune et le Collège pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège Gérard Philipe

Sur le rapport présenté par Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote, les termes de la convention à signer avec le Conseil départemental.

Madame RENIER explique que l'utilisation des équipements sportifs par le Collège Gérard Philipe s'effectue moyennant un tarif horaire d'occupation qui varie selon les équipements (ex. : 23,17 €/ligne d'eau/heure, 8,60 €/h pour la piste d'athlétisme non synthétique).

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique qu'il n'y a aucune modification par rapport à la convention précédente.

> Adhésion à l'association « Petites cités de caractère »

Madame le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires (AD2t) pour adhérer à la marque « Petites cités de caractère ». Plusieurs labels existent : « les plus beaux villages de France » s'appliquant aux villages de 2 000 habitants maximum, « Les plus beaux détours » et « les petites cités de caractère ».

Etre une ville avec un label, seule sans réseau, ne représente pas d'intérêt. Le projet porté par Berry Province est de mailler le territoire du Berry de villes qui adhèrent à ce label, ce qui permet aux touristes de disposer d'un tourisme de marque.

Madame RENIER ajoute que s'il est vrai qu'une commune peut difficilement agir sur l'industrie au niveau du développement économique, en revanche sur le tourisme il est tout à fait possible de jouer un rôle. Le tourisme est un axe de développement économique intéressant pour Aubigny, jolie cité qui vient de renouveler son Label 4 Fleurs pour trois années. Elle rappelle que les emplois touristiques sont non délocalisables.

Il est indiqué que le coût de cette adhésion s'établit entre 1 200 € et 1 500 €. Madame RENIER précise qu'au-delà des panneaux implantés aux entrées des villes homologuées, il existe un graphisme particulier à reproduire sur les moyens de communication mis en place dans les différentes communes adhérentes. En pourparlers sur le département, on compte Sancerre, Sagonnes, Dun sur Auron, Mehun sur Yèvre.

Monsieur GRESSET indique qu'un jury viendra visiter Aubigny pour vérifier que la commune répond aux différents critères formant la marque.

Madame RENIER ajoute qu'il conviendra peut-être de s'inscrire dans une démarche urbanistique pour ce qui concerne le centre-ville. Ceci s'effectuera en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur ROUARD indique que la charte correspond parfaitement au patrimoine d'Aubigny.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adhésion de la commune d'Aubigny à la marque « Petites cités de caractère ».

> Sécurisation des écoles – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement suivant pour les travaux de sécurisation à réaliser dans les écoles publiques :

	CHARGES	Montant HT	Montant TTC
Ecole élémentaire des Grands Jardins	Portail pivotant	2 480,00	2 976,00
	Clôture panneaux rigides	495,80	594,96
	Digicode	397,37	476,84
	Alarme PPMS Ecole primaire	5 963,23	7 155,88
Ecole maternelle du Printemps	26 barrières croix saint André	3 048,90	3 658,68
	8 potelets	519,20	623,04
	Alarme PPMS Ecole maternelle	6 975,34	8 370,41
	Total charges	19 879,84	23 855,81

RESSOURCES	
FIPD (80 %)	19 084,65
Participation commune	4 771,16
Total ressources	23 855,81

> Plan de financement travaux SDE 18

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement suivant pour les travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'énergie du Cher :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<i>1 – Rénovation éclairage public Impasse du Champ du Buisson</i>	6 905,30 €	2 071,59 € (30 % du montant HT des travaux dans le cadre du Plan REVE)
<i>2 – Rénovation éclairage public Domaine d'Aubigny suite à une panne</i>	654,00 €	327,00 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
<i>3 – Rénovation de l'éclairage public diverses rues (10 armoires)</i>	23 041,20 €	11 520,60 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
<i>4 – Rénovation de l'éclairage public Rue J. Moulin et Rue de la Gariole</i>	22 576,90 €	11 288,45 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
<i>5 – Rénovation de l'éclairage public Rue Joliot Curie et Rue Victor Hugo</i>	13 581,50 €	6 790,75 € (soit 50 % du montant HT des travaux)

Sur une question, Monsieur TURPIN indique que l'enfouissement des câbles peut être effectué en centre-ville mais ajoute que la commune ne pourrait pas supporter le financement de l'enfouissement sur l'ensemble du territoire.

> Convention de réalisation et d'entretien des aménagements urbains sur le domaine public de la RD 21 et de la RD 924

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements rue des Stuarts (chicanes) et avenue de l'Hippodrome. La convention présentée définit également les attributions et responsabilités respectives de la Commune et du Département concernant les aménagements existants sur ces deux voies, réalisés en traversée d'agglomération d'Aubigny.

Monsieur MELLOTT signale que Rue des Stuarts, la vitesse est toujours présente, voire augmentée entre les deux écluses.

Madame RENIER demande où en est le projet de radar pédagogique. Monsieur TURPIN répond que la demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental. Cet équipement sera mobile.

Monsieur MELLOTT rappelle également que beaucoup de voitures stationnent sur le trottoir, obligeant les piétons à descendre sur la chaussée.

A la demande de Monsieur TURPIN, Monsieur MELLOTT indique qu'il pourrait être déposé une notification sur les pare-brise des riverains. Il pourrait également être réalisé des places de parking comme cela a été réalisé à Saint-Cyr en Val.

Monsieur TURPIN indique que les voitures vont gêner la piste cyclable et que la voie est étroite. De plus, il s'agit d'une voie départementale sur laquelle la commune ne peut réaliser des travaux en totale liberté.

Madame RENIER indique que le problème des voitures sur les trottoirs est présent partout. Le problème sera résolu dans un premier temps sur l'avenue Charles Lefebvre avec la création de quatre places de stationnement.

> Budget annexe du service de l'Eau : décision modificative de crédits n° 1

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative de crédits n° 1 permettant de réaliser l'amortissement des subventions que l'on bascule de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement.

> Convention de diagnostic d'archéologie préventive ZA du Guidon

Madame le Maire suggère que la nouvelle zone, sur laquelle sera implantée la gendarmerie, soit baptisée différemment de la ZA du Guidon.

La commune a déposé un permis d'aménager sur le terrain devant accueillir notamment la gendarmerie. La taille de cette future zone étant supérieure à trois hectares, le terrain doit faire l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive qui sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives. Les fouilles débuteront le 28 novembre 2016.

> Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au service de paiement en ligne par carte bancaire dénommé TIPI et autorise Madame le Maire à signer la convention déterminant les modalités de mise en œuvre de ce service.

Madame RENIER indique que le coût de ce service est estimé pour la commune à 5 €/mois.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame RENIER rappelle que le 17 octobre 2016, le Berry Républicain a annoncé une augmentation de la taxe d'habitation à Aubigny de 74,23 % entre 2005 et 2015.

Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté la taxe d'habitation depuis 1999. En revanche le paysage fiscal local a beaucoup évolué puisque depuis 2010 la taxe professionnelle a été supprimée. Cette réforme s'est accompagnée d'une nouvelle redistribution des impôts directs entre les collectivités locales. Par exemple, la part départementale de la taxe d'habitation a été transférée au bloc communal ou intercommunal, la part régionale de la taxe sur le foncier bâti a été transférée au Département. Pour conserver le même niveau de ressources fiscales, les communes ont dû voter un nouveau taux déterminé par l'Etat tenant compte des nouvelles données. La Préfecture a ainsi notifié un taux de 22,11 % au lieu de 12,69 % à l'époque. Il s'agit en fait d'une part du Département qui a été ramenée sur la Commune, contrairement à ce qui se produit pour les communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, car la fiscalité professionnelle sur les entreprises sur ces intercommunalités-là est perçue uniquement par l'intercommunalité et plus par les communes. Madame le Maire prend pour exemple la commune de Vasselay faisant partie de l'intercommunalité des Terres Vives, à fiscalité professionnelle unique, qui a conservé son taux à 12,5 %. Cependant, la CDC, qui n'avait pas de recettes fiscales relatives à la taxe d'habitation, perçoit désormais la part départementale de ce territoire. Le taux de 0 % en 2010 est monté à 9,68 % en 2011.

« Comparaison n'est pas raison », en termes de taxe d'habitation, on ne peut pas comparer, sauf à l'intérieur d'une même intercommunalité.

Madame RENIER démontre sur une carte, que les communes dont les taux n'ont pas augmenté, correspondent aux communes membres de communautés de communes à fiscalité professionnelle unique. On pourrait superposer parfaitement les deux découpage.

Madame le Maire conclut que les élus d'Aubigny, comme les élus d'ailleurs, ne sont pas de dangereux irresponsables et ne votent pas d'augmentation de taux. Elle regrette les titres ravageurs qui affolent les administrés.

2/ Madame DAUGU signale que l'élagage réalisé le long du cheminement de la Nère a été bâclé sur la portion entre le Chemin Vert et le pont sur le parking. Quant au travail réalisé sur la partie plus longue allant vers le Moulin du Bois, il y a lieu de parler d'amputation d'arbres. Certaines branches ont été cassées et jetées dans la Nère ou sur le côté.

Madame RENIER découvre le problème et demande que des photos soient réalisées.

3/ Les facteurs d'Aubigny ont été particulièrement performants sur la vente de timbres au profit de la Croix Rouge puisque la valeur de 8 000 repas a été versée à la Croix-Rouge. L'opération a été faite conjointement avec les timbres des Fêtes Franco-Ecossaises. Il est demandé de réserver un bon accueil aux facteurs au moment de leur passage pour la distribution des calendriers.

4/ Monsieur TURPIN fait un point sur les **travaux en cours dans la commune**. Il indique que les travaux Chemin de Launay sont terminés ainsi que ceux de la rue du Château. Sur ce dernier point, Monsieur TURPIN reconnaît que les deux bandes réalisées en enrobé de chaque côté de la chaussée ne sont peut-être pas très esthétiques mais ajoute que l'intervention de la goudronneuse a un coût et qu'il s'agit d'une voie départementale. L'enrobé de finition dans la rue Paul lasnier doit être réalisé demain soir. Le plateau rue des Stuarts est en cours de réalisation, des feux provisoires seront mis en place en attendant la réalisation des « dents de requin » (pointes blanches peintes sur le plateau). Le pavage de la rue de l'Eglise sera réalisé deuxième semaine de Novembre. Il faudra réfléchir au mur du fond appartenant aux HLM qui apparaîtra sale après les travaux de rénovation faits à proximité.

5/ Madame RENIER présente aux membres du Conseil municipal le **projet de Gendarmerie** qui sera implantée sur le terrain en face de la zone d'activités du Guidon. Elle explique que les travaux de viabilisation seront plus onéreux que prévu en raison du circuit que devra emprunter l'eau de pluie.

Il s'agit d'un projet qui peut encore être modifié. L'esquisse présentée est cohérente avec les autres bâtiments réalisés aux entrées de ville.

Madame le Maire précise que le projet comprend uniquement le pôle administratif de la gendarmerie avec quatre logements pour héberger les gendarmes adjoints volontaires qui doivent être logés sur la brigade. Les quatorze logements privés des gendarmes seront construits par une société privée sans que la commune soit associée au projet.

La commune loue les locaux administratifs à la Gendarmerie moyennant un loyer. Pour cette réalisation, il sera nécessaire de prévoir un emprunt communal. Les appels d'offres comporteront des lots séparés et non des entreprises générales, une clause d'insertion sera intégrée au marché.

6/ Madame le Maire communique le calendrier des manifestations :

Sam 29/10	19 h 00	Bal musette avec l'orchestre CARCAGNO – Rotary Club Aubigny-Argent – Salle des fêtes
	20 h 30	Spectacle « Du Vian dans nos toiles » - Compagnie Oh ! Z'arts – La Forge Madame DAUGU remercie le service Culturel qui a permis aux personnes du chantier d'insertion d'y aller vendredi après-midi. Madame MALLET précise qu'il s'agit d'une compagnie qui est en résidence pour la semaine. Ils ont reçu mercredi les jeunes de la Maison Familiale et accueilleront les professionnels vendredi. Madame le Maire préfère que les élus assistent au spectacle payant.
Dim 30/10	Journée	Rassemblement Véhicules de Prestige et d'Exception - Rotary Club Aubigny-Argent – Devant la salle des fêtes
Sam 5 fêtes	/11	20 h 00 Soirée dansante – Far West Albinien – Salle des fêtes
	20 h 30	Théâtre « L'Amour médecin » – Compagnie Aux Deux Ailes » - La Forge Madame le Maire rappelle que la commune fait un effort culture pour la
Dim 6/11	15 h 00	Thé dansant – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes
Lundi 7/11	14 h 00	Inauguration exposition des travaux réalisés par les élèves des écoles des Grands Jardins et Sainte-Solange sur la Guerre 1914-1918 Monsieur ROUARD indique que cette exposition a lieu dans le cadre de la mission du centenaire 14-18 suite à la labellisation obtenue par le Souvenir Français sur ce travail réalisé par les enfants des écoles. L'inauguration sera suivie de deux albinien : M. Maria et M. Vieugué qui expliqueront leur vécu par rapport à leurs parents, en présence du Sous-Préfet de Vierzon.
Mer 9/11	18 h 00	Inauguration expo « art animalier » Maison Fr.1^{er}
Ven 11/11	11 h 00	Cross des Etangs – ACA Athlétisme – Parc des Sports

Ven 11/11	9 h 00	98^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 : - départ d'une délégation en car au Carré Militaire du cimetière
	9 h 45	- messe à l'église Saint Martin d'Aubigny
	10 h 30	- départ du porche de l'église pour le Monument aux Morts Puis retour Salle Bill Millin pour vin d'honneur
Sam 12/11	19 h 00	Nouvel An – Association Union des Lao-Hmong – Salle des fêtes
Merc 16/11	18 h 30	Réunion publique sur l'opération O pesticide Madame le Maire précise que la commune s'engage dans une démarche O pesticide mais elle ne peut le faire seul, il faut que les habitants s'associe à l'opération.
Ven 18/11	9 h 00 à 16 h 30	Forum des Métiers organisé par les membres du Conseil municipal Salle des fêtes Madame GRESSIN précise qu'une soixantaine d'entreprises seront présentes représentant huit secteurs différents. Les collégiens et les 3 ^{ème} de la MFR travailleront en amont pour arriver avec des questions pertinentes. Madame RENIER remercie les collègues qui se sont impliqués dans cette organisation. Elle invite les parents à s'y rendre également. Elle suggère une nocturne en soirée pour l'année prochaine.
	19 h 00	Assemblée Générale – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT Salle des fêtes
Sam 19/11	19 h 30	Soirée dansante – Association Jedinstvo – Salle des fêtes
Dim 20/11	15 h 00	Théâtre – Club de l'Amitié – Salle des Fêtes
Mardi 22/11		Dépôt de jouets pour Bourse aux jouets de l'Association des Familles
Merc 23/11	10 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00	Bourse aux jouets – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord - Salle des fêtes
Sam 26/11	9 h 00 à 19 h 00	Vente au déballage « Vide ta chambre » – Association Les Lutins du Printemps des parents d'élèves de l'école du Printemps – Salle des fêtes
Dim 27/11	13 h 30	Loto – ESA Tennis – Salle des fêtes

7/ Madame le Maire communique le calendrier des réunions :

- **Mardi 15 Novembre 2016 : 6° Commission – Accessibilité**
- **Jeudi 17 Novembre 2016 à 19 h 00 : Commission Culture**
- **Jeudi 17 Novembre 2016 à 20 h 00 : 8° Commission – Finances**
- **Mardi 22 Novembre 2016 à l'Atomic Cinéma : réunion publique sur la sécurité**
- **Jeudi 24 Novembre 2016 à 20 h 30 : Conseil municipal**
- **Lundi 28 Novembre 2016 à 18 h 00 : Distribution des prix des Maisons Fleuries**

8/ Madame GRESSIN indique que 40 enfants étaient inscrits à l'**accueil de loisirs** des vacances de la Toussaint et que 26 enfants ont participé à la **sortie de la Maison des Jeunes** à la Cité des Sciences à La Villette.

9/ Madame DAUGU indique qu'elle a oublié d'apporter le **calendrier 2017 réalisé par le Comité de jumelage Aubigny-Vlotho** mais qu'elle encourage ses collègues à réserver 10 € pour l'achat de ce calendrier.

10/ Madame RENIER rappelle à ses collègues qu'il convient de rédiger les articles pour le **bulletin municipal** et précise que le groupe d'opposition a la possibilité de participer à cette rédaction puisqu'une page lui sera réservée comme l'année passée.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 45.

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2016/10/01	5.7.5	Intercommunalité	Modification statuts C.D.C Sauldre & Sologne	378
2016/10/02	3.3	Domaine & Patrimoine	Convention Conseil départemental pour utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège	381
2016/10/03	9.1.1	Tourisme	Adhésion à l'association « Petites Cités de Caractère »	391
2016/10/04	7.5.1	Finances locales	Sécurisation des écoles – Demande de subv. FIPD	392
2016/10/05	7.5.1	Finances locales	Plans de financement travaux SDE 18	393
2016/10/06	3.5.7	Domaine & Patrimoine	Convention Conseil départemental pour réalisation & entretien aménagements RD 21 et RD 924	395
2016/10/07	7.1.2	Finances locales	Budget annexe du service de l'Eau : DM n° 1	403
2016/10/08	2.2.4	Urbanisme	Convention diagnostic d'archéologie préventive Le Champ des Tailles	404
2016/10/09	7.10	Finances locales	Convention adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI)	417

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		PEREIRA Jean-Claude	
GRESSET François		AUTISSIER Michel	
GRESSIN Elisabeth		DOGET Catherine	Procuration à M. GRESSET
TURPIN Jean-Claude		THOR Richard	
MALLET Martine		LEDIEU Florence	
ROUARD Jean-Pierre		JUBLOT Valérie	Excusée
BUREAU Annette		KEMPF Maria	
DUVAL Sylvain		ADAM Xavier	
REMBLIER Michel		VEILLAT Déborah	Procuration à Mme DORISON
DORISON Marie-France		PROVENDIER Cécile	Procuration à Mme RENIER
TASSEZ Alain		DECROIX Patrick	
BOUVARD Christèle		DAUGU Catherine	
MARTIN Véronique		CHARON-COLIN Sophie	
DEROTTELEUR Stéphane	Procuration à Mme BOUVARD	MELLOT Dorian	
CHAUSSERON Benjamin			